

Réponse de LO au questionnaire CREIS-Terminal lors des présidentielles 2012-06-04

Le développement de l'informatique, qui est un indéniable progrès technique, a entraîné en parallèle un accroissement de fichiers de toute sorte. Le problème n'est cependant pas tant la forme des fichiers mais qui les utilise et dans quel but.

Des fichiers sont indispensables, ne serait-ce par exemple que pour verser les salaires, les allocations familiales ou les pensions de retraite, ou pour connaître le nombre d'élèves à répartir entre les établissements scolaires d'une ville, etc. Qu'ils soient sous forme numérique n'est pas nuisible en soi, cela permet au contraire un gain de temps.

Le principal problème avec les fichiers, qu'ils soient informatiques ou sur papier, réside dans le fait que la population n'a aucun contrôle sur leur existence, leur contenu et leur utilisation -tout comme elle n'a aucun contrôle d'ailleurs sur le fonctionnement des institutions ou de l'économie. C'est ainsi que l'on a appris que le ministère de l'Intérieur qui avait recensé les Roms dans un fichier spécial (MENS) au mépris de la légalité, que la police avait multiplié le nombre de fichiers, parfois aussi de façon illégale, ou que le croisement entre le fichier des étrangers et celui de la CNAV servait à ôter leur pension de retraite et leurs allocations à des travailleurs qui avaient eu le malheur d'être restés un peu trop longtemps dans leur pays d'origine.

Force est de constater que la CNIL est impuissante à protéger les citoyens contre ces dérives et n'est là que pour donner une façade démocratique à un Etat qui, entièrement au service des possédants, n'est pas démocratique. Tant que la population ne contrôlera pas directement cet appareil d'Etat, rien ne pourra garantir les atteintes aux libertés individuelles.

Avec nos cordiales salutations, pour LO et Nathalie Arthaud, Marianne Lamiral